

PROTOCOLE DE SIGNATURE

Au moment de signer le Traité qui porte la date de ce jour, les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, sont convenus des dispositions suivantes:

1. Si, avant l'entrée en vigueur du Traité susmentionné, les constructions navales d'une Puissance, ou un changement de circonstances, paraissent de nature à ne pas rendre désirable l'entrée en vigueur du Traité dans sa forme actuelle, les Puissances au nom desquelles le Traité a été signé se consulteront afin de déterminer s'il convient de modifier l'une quelconque de ses dispositions pour faire face à la situation qui se présenterait.

2. Au cas où le Traité n'entrerait pas en vigueur le 1er janvier 1937, et à titre provisoire, les Puissances susmentionnées se communiqueront rapidement, après la mise sur cale, l'acquisition ou l'achèvement de bâtiments des classes et sous-classes mentionnées au paragraphe (a) de l'article 12 du Traité, les renseignements ci-dessous concernant lesdits bâtiments mis sur cale entre le 1er janvier 1937 et la date d'entrée en vigueur du Traité; il est entendu toutefois que cette obligation cessera ses effets après le 1er juillet 1937.

Nom ou appellation.

Classe et sous-classe.

Déplacement type en tonnes et en tonnes métriques.

Dimensions principales correspondant au déplacement type, à savoir:

longueur à la ligne de flottaison,

largeur maxima à ou sous la ligne de flottaison.

Tirant d'eau moyen correspondant au déplacement type.

Calibre du plus gros canon.

3. Le présent Protocole, dont les textes français et anglais feront également foi, entrera en vigueur à la date de ce jour. Il sera déposé dans les archives du Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui en transmettra des expéditions authentiques aux Gouvernements des pays au nom desquels le Traité pour la limitation et la réduction des armements navals a été signé à Londres le 22 avril 1930.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires susnommés ont signé le présent protocole et y ont apposé leurs cachets.

Fait à Londres, le 25 mars mil neuf cent trente-six.

[L.S.] NORMAN H. DAVIS
 [L.S.] WILLIAM H. STANLEY
 [L.S.] CHARLES CORBIN
 [L.S.] ROBERT G.
 [L.S.] ANTHONY EDEN
 [L.S.] MONSELL
 [L.S.] STANHOPE
 [L.S.] VINCENT MASSEY
 [L.S.] S. M. BRUCE
 [L.S.] C. J. PARR
 [L.S.] R. A. BUTLER